
AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue Léon Laval, immeuble numéro 4

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 12 septembre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

Le **20 septembre 2025 de 11h00 à 21h00** dans la :

- Rue Léon Laval devant l'immeuble numéro 4
sur le tronçon concerné par la manifestation (20,00 mètres).

tout stationnement / parcage de véhicules est interdit. Cette interdiction est indiquée par le signal C, 18 .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN